

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA BRESSE

(Vosges)

CONSEIL MUNICIPAL

-=-=-

COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT

de la Séance ordinaire du lundi 30 mars 2015

Nombre effectif et légal des membres du Conseil Municipal..	27
Nombre des membres en exercice actuellement	27
Nombre des membres présents à la séance	26
Nombre des membres ayant signé la délibération	26 (+1 procuration)

=-=-=-=-=

L'an deux mil quinze, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni sur convocation du 24 mars 2015 et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

M. Hubert ARNOULD, Maire - Mme Maryvonne CROUVEZIER, 1^{ère} Adjointe - M. Jérôme MATHIEU, 2^{ème} Adjoint - Mme Geneviève DEMANGE, 3^{ème} Adjointe - M. Raymond MARCHAL, 4^{ème} Adjoint - Mme Alejandrina DUCRET, 5^{ème} Adjointe - M. Jean-François POIROT, 6^{ème} Adjoint - Mme Elisabeth BONNOT, 7^{ème} Adjointe - M. Loïc POIROT, 8^{ème} adjoint - Mme Christelle AMET - M. Aurélien ANTOINE - M. Jean-Baptiste MOUGEL - M. Ludovic CLAUDEL - Mme Alexandra CROUVIZIER - M. Laurent FLEURETTE - Mme Francine GAILLET - Mme Nelly LEJEUNE - Mme Magali MARION - Mme Liliane MENGIN - Mme Fabienne MOREL - Mme Laëtitia MOUNOT - M. Patrice PROST - Mme Nadia RABANT - M. Nicolas REMY - M. François VERRIER - Mme Claudine VINCENT-VIRY.

Excusés :

- Mme Chloé LEDUC ayant donné procuration de vote à Mme Elisabeth BONNOT.

Le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 h.

Avant de commencer la séance, au nom du Conseil Municipal, le Maire tient tout d'abord à féliciter chaleureusement Monsieur Jérôme MATHIEU pour sa brillante élection de la veille au Conseil Départemental.

Cette élection a confirmé et amplifié le vote des municipales d'il y a un an.

C'est une très bonne chose pour la Commune de La Bresse d'avoir un Adjoint Conseiller Départemental pour peser dans les différentes décisions du Département, les subventions et bien d'autres aspects.

Bravo à Jérôme et bon courage dans ses nouvelles fonctions.

Félicitations reprises par l'assemblée présente.

Il est ensuite procédé à l'appel :

- Mme Chloé LEDUC donne procuration à Elisabeth BONNOT.

Mme Laëtitia MOUNOT est désignée comme secrétaire de séance.

Observations sur procès verbal de la séance du 9 février 2015 :

Le Maire fait part des deux remarques qu'il a reçues du groupe minoritaire :

▪ *Sur l'observation formulée par les élus du groupe minoritaire concernant le point 12, Contentieux ONEMA/Commune de La Bresse, de la séance du 15 décembre 2014.*

M. le Maire, comme vous nous l'avez déjà fait remarquer en séance (CM du 26 mai 2014), nous avons été étonnés de découvrir, car non donnée en séance, l'explication de votre refus de prendre en compte l'intégralité de notre remarque.

Nous vous la rappelons : « Les remarques formulées par Mme Vincent-Viry sont incomplètes, à savoir :

"Si la commune a fait appel, c'est parce qu'on nous avait reproché d'avoir rallongé un aqueduc de 9 m en plus des 22 m existants, que cela empêcherait les truites de remonter dans le ruisseau, alors que celui-ci n'était pas répertorié sur les cartes et qu'il était régulièrement à sec"».

En effet, à aucun moment, vous n'avez fait référence à l'article 28 - paragraphe 3 - du règlement intérieur du Conseil Municipal pour justifier de non reprise intégrale de notre remarque.

Et réitérons donc notre remarque au CR de la séance de décembre 2014, à savoir celle formulée ci-dessus.

Le Maire réfute l'observation selon laquelle il n'aurait pas donné l'explication de son refus de prendre en compte l'intégralité de la remarque, rappelant qu'il a bel et bien cité l'article 28 paragraphe 3 du règlement intérieur stipulant que le compte-rendu du Conseil Municipal n'a pas pour objet de reprendre mot pour mot et in extenso les débats, comme la secrétaire de séance, Mme Chloé Leduc, le Directeur Général des Services et l'assistante du DGS l'ont noté.

Le Maire ajoute que ça commence à faire beaucoup de remarques sur un même sujet et pour un même compte-rendu.

▪ *Page 12. Pour ce qui est du toit de la piscine : Mme Crouvezier précise qu'il aurait été préférable de procéder d'abord aux réparations avant d'autres travaux. Elle privilégie l'utile au tape à l'œil.*

Mme Liliane Mengin précise qu'en son temps, des priorités ont été données avec l'agrandissement de l'OTL et l'amélioration de l'accueil du public touristique.

Se fondant sur l'absence de prise en compte intégrale de leur remarque sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014, les membres du groupe minoritaire refusent de signer le procès verbal de la séance du 9 février 2015.

ADMINISTRATION GENERALE :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire donne lecture des décisions qu'il a été amené à signer dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée :

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE, FONDS ARTISANAUX ET BAUX COMMERCIAUX

Le Maire signale qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption à l'occasion des cessions suivantes :

DATE	SECTION	N°	LIEU-DIT	ADRESSE
12/02/2015	AC	44		25 rue Paul Claudel
12/02/2015	AR	352/354p		2 Traverse des Grands Viaux
12/02/2015	BC	593/713/711		3 Chemin de la Xlatte
12/02/2015	AK	322	Pré du Breuil	18b Grande Rue
25/02/2015	AZ	699	Le Chercheneux	Le Chercheneux
25/02/2015	AZ	829	Pré des Planches	Pré des Planches
25/02/2015	AP	962		18 Chemin de la Rigue
11/03/2015	AB	633	La Bresse Ville	15 quai des Iranées
11/03/2015	AC	197		5 Chemin de Réchigoutte
11/03/2015	BC	593/713/711		3 Chemin de la Xlatte
11/03/2015	AR	1119		7 chemin du Pendant Pré
11/03/2015	AB	471/472/473/474		32B Rue de la Clairie
11/03/2015	AS	783		22A Traverse de la Roche.
11/03/2015	AE	246	Le Cepna	43 rue du Bruleux
11/03/2015	BC	392/393/394	Le Régit	10b chemin de la Xlatte

➤ MARCHES

Le Maire signale avoir conclu les marchés à procédure adaptée suivants :

N° Décision et date	Objet du Marché	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
18	Enfouissement des réseaux secs et extension réseau d'eau potable Rue des Noisettes	Entr. MOLINARI	82 309.50 €	98 771.40 €

➤ BAUX

Le Maire signale avoir conclu les baux suivants :

N° Décision et date	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
19	Avenant n° 1 au bail de location local Usine du Daval	MECA 2V		

➤ CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le Maire signale avoir conclu les délivrances ou renouvellements de concessions suivants au cimetière :

N° Décision et date	Objet	Titulaire	Montant HT
5	Renouvellement concession 6 Nord 1	Mme DROGUET	15 ans
6	Renouvellement concession 117 Nord	Mme GEBELE Josette	15 ans
7	Renouvellement concession 207 Sud	M. et Mme MARION Albert	15 ans
8	Renouvellement concession 208 Sud	Indivision CLAUDEL (Mme LEDUC M.C.)	15 ans
9	Renouvellement concession 86 Nord	M. GEHIN Michel	15 ans
10	Renouvellement concession 211 Sud	Indivision CLAUDEL (Mme GEHIN Odile)	15 ans
11	Renouvellement concession 67 Nord	Mme MOUGEL Andrée	15 ans
12	Renouvellement concession 64 Est	Indivision MOUGEL (Mme ARNOULD Yvette)	15 ans
13	Renouvellement concession 68 Nord 1	Mme VIRY Nicole	15 ans
14	Renouvellement concession 68 Nord 1	M. Marcel DIDIERLAURENT	15 ans
15	Renouvellement concession 83 Nord	Indivision DAOUT	15 ans
16	Renouvellement concession 42 Est	MOUGIN Isabelle	15 ans
17	Délivrance case columbarium CL6	Mme Yvonne LAVAL	15 ans
20	Délivrance concession D26	Mme Jeanne AMET	15 ans
21	Renouvellement concession 205 Sud	M. AUBERT Michel	15 ans
22	Renouvellement concession 226 Ouest	Mme PERRIN Marie	15 ans
23	Renouvellement concession 247 Est	Indivision PHILIPPE (M. Etienne PHILIPPE)	15 ans
24	Délivrance case au columbarium CJ2	Mme Jeanne ARNOULD	15 ans

AUTRES DECISIONS :

Le Maire ajoute que dans le souci de sécuriser les nombreux actes juridiques de la Commune, il a été signé la souscription d'un abonnement annuel reconductible auprès du Cabinet ADAMAS, Avocats associés, pour aider la commune dans l'application et l'interprétation dans le domaine juridique, sur la base de 210 € HT la vacation horaire, les honoraires étant facturés en fonction du temps réellement passé.

S'agissant de la décision n° 19 relative à l'avenant n° 1 au bail de location de l'usine du Daval, suite à la remarque de Mme Liliane MENGIN quant à l'absence d'indication sur le montant, Mme Maryvonne CROUVEZIER précise qu'il s'agissait simplement d'acter un changement de date.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de ces décisions.

FINANCES :

1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui expose les Comptes de Gestion établis par le Receveur Municipal correspondant -aux centimes près en dépenses et en recettes- aux Comptes Administratifs, après vérification contradictoire entre les services communaux et ceux de la Trésorerie. Ils peuvent être consultés en Mairie auprès de la Direction Générale des Services.

Elle invite le Conseil Municipal à constater la concordance parfaite des comptes 2014 du Maire avec ceux du Trésorier, tant en ce qui concerne le budget principal que celui des services annexes : Forêt, Service des Eaux, Régie Municipale d'Electricité, Animations, Services des Pompes Funèbres, Locations Industrielles, Lotissements, Lotissement du Pré des Gouttes, Lotissement La Louvière, Lotissement La Lunelle, Lotissement Les Proyes, Lotissement des Balcons de la Rigue et Lotissement du Pré Gomel et à déclarer en conséquence que les comptes de gestion 2014 dressés par le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, tant en ce qui concerne le budget principal que celui des services annexes des Eaux, de la Régie Municipale d'Electricité, Forêts, Bâtiments Industriels, Pompes Funèbres, Animations, Lotissements, Lotissement Pré des Gouttes, Lotissement La Louvière, Lotissement de La Lunelle, Lotissement du Pré des Gouttes, Lotissement des Proyes, Lotissement des Balcons de la Rigue, lotissement du Pré Gomel et correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur,

Il constate la concordance parfaite des comptes du Maire et de ceux du Trésorier et approuve les dits comptes de gestion.

2 à 15 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES : Eau – Forêt - Bâtiments industriels – Animation - Pompes funèbres – RME – Lotissements - Lotissement Pré des gouttes - Lotissement de la Lunelle – Lotissement de la Louvière - Lotissement des balcons de la Rigue – Lotissement du Pré Gomel

Le Maire demande à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, de présenter les comptes administratifs, étant rappelé que le compte administratif est un document de synthèse, établi en fin d'exercice, qui permet d'apprécier la qualité des prévisions budgétaires. En effet, il compile les recettes et les dépenses effectivement enregistrées dans l'année.

Le suivi effectué par le service des finances, tout au long de l'année, a permis de maîtriser les charges à caractère général. Au vu des réalisations et des engagements, un état des crédits consommés est remis régulièrement à chaque service et adjoint concerné et permet donc de réajuster en cas de besoin.

Le **Compte administratif 2014 du budget principal** présente sur sa section de fonctionnement, un **excédent de 2 281 028.52 €** qui pourrait être partiellement réservé à la section d'investissement, à hauteur de **1 270 000 €** et permettrait le financement des programmes d'investissement (nouveaux ou en cours). Le solde disponible, soit **1 011 028.52 €** pourrait être reporté en fonctionnement au budget primitif 2015.

Sur sa section d'investissement, il présente un solde d'exécution positif de **328 792.91 €** et des restes à réaliser à **- 1 595 200 €**.

Principales réalisations :

- Isolation façades et agrandissement locaux OTL
- Promenade piétonne du Breuil
- Démarrage travaux lotissement Les Balcons de la Rigue
- Achat Camion-grue RME
- Achat Unimog pour les STM (en remplacement du Treeme)
- Démarrage travaux rue des Galets et Grande Rue
- Entretien et réhabilitation voiries
- Achèvement travaux Maison de La Bresse,
- Entretien des bâtiments communaux

CA 2014 du budget OTL :

La **dotation** versée à l'Office du Tourisme pour son fonctionnement, d'un montant de **160 000 €** est une participation au coût de la piscine, du fait des tarifs modérés, des gratuités scolaires, et à l'utilisation du complexe par les associations.

Elle permet également de limiter le **résultat négatif à - 15 625.94 €**.

Le **Camping du Haut des Bluches** dégage un **excédent de 53 679.96 €**, soit du même ordre que celui de 2013. Il est expliqué par la demande croissante de location des HLL par une clientèle de plus en plus séduite par ce type d'hébergement à tarif raisonnable.

CA 2014 du budget Forêt :

La forêt enregistre un **excédent** conséquent de **281 289.05 €**. Celui-ci fera l'objet d'une affectation au budget primitif 2015 après couverture de son besoin de financement lié à son résultat négatif. Cet excédent sera reversé à la commune pour un montant de **255 000 €**.

CA 2014 du budget Régie municipale d'électricité :

La RME enregistre un résultat d'un montant de **924 796.11 €** inférieur à celui de l'année 2013. Cette baisse de résultat 2014 est due principalement à une pluviométrie 2014 beaucoup trop basse, ce qui n'a pas permis de réaliser une production égale à celle de l'année précédente.

Une partie de cet excédent sera reversé à la commune, à hauteur de **450 000 €**.

La Commission Finances s'est réunie le 10 mars 2015 et les Comptes Administratifs ont été présentés à l'ensemble des Conseillers Municipaux réunis en commission plénière le 17 mars 2015. Les documents ont été remis à tous les membres de l'assemblée.

Madame Maryvonne CROUVEZIER prend la Présidence et demande au Conseil Municipal d'approuver ces comptes administratifs, le Maire se retirant au moment du vote.

A la demande de Madame Liliane MENGIN qui s'inquiète de savoir si l'achat de nouveaux véhicules aux STM et à la RME est fait dans un souci de mutualisation, Monsieur Jérôme Mathieu confirme que si les STM ont besoin d'un camion grue, celui de la RME sera bien sûr à leur disposition.

A la demande de Monsieur Patrice Prost, il est précisé que le montant des travaux restant à réaliser à la Maison de La Bresse concerne principalement des travaux d'aménagements extérieurs réalisés en 2014 mais dont les factures n'ont pas été passées en 2014 (une partie des aménagements extérieurs).

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne acte au Maire de la présentation faite des CA 2014 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Compte Administratif du budget principal :

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	7 134 420.01	8 688 128.32	15 822 548.33
	Titres de recettes émis *	3 544 597.82	8 634 639.24	12 179 237.06
	Rattachements.	/	/	/
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	7 134 420.01	8 688 128.32	15 822 548.33
	Engagements			
	Mandats émis*	3 101 184.90	6 471 659.56	9 572 844.46
	Rattachements	/	29 579.48	29 579.48
RESULTAT de L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	443 412.92	2 133 400.20	2 576 813.12
	Déficit	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	147 628.32	33 008.31
	Déficit	-114 620.01	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	328 792.91	2 281 028.52	2 609 821.43
	Déficit	/	/	/
<i>Solde des restes à réaliser</i>		<i>- 1 595 200.00</i>		<i>- 1 595 200.00</i>

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe EAU

		INVESTIS- SEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	330 158.01	564 810.18	894 968.19
	Titres de recettes émis *	153 329.56	465 655.13	618 984.69
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	330 158.01	564 810.18	894 968.19
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis *	102 792.07	359 587.50	462 379.57
	Rattachements	/	76 000.00	76 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	50 537.49	30 067.63	80 065.12
	Déficit	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	81 210.18	55 652.17
	Déficit	- 25 558.01	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	24 979.48	111 277.81	136 257.29
	Déficit.			
<i>Solde des restes à réaliser</i>		<i>10 000.00</i>	<i>/</i>	<i>10 000.00</i>

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe FORET

		INVESTISSE- MENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	101 604.74	799 777.00	901 381.74
	Titres de recettes émis *	42 594.79	560 687.53	603 282.32
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	101 604.74	799 777.00	901 381.74
	Engagements.	/	/	/
	Mandats émis*	27 831.48	535 675.48	563 506.96
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution	14 763.31	25 012.05	39 775.36
	Excédent	/	/	/
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	256 277.00	226 172.26
	Déficit	- 30 104.74	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	281 289.05	265 947.62
	Déficit	- 15 341.43	/	/
<i>Solde des restes à réaliser</i>		<i>- 10 000.00</i>		<i>- 10 000.00</i>

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Locations Industrielles

		INVESTISSE- SEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	50 202.45	32 000.00	82 202.45
	Titres de recettes émis *	54 484.21	66 677.42	121 161.63
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	50 202.45	32 000.00	82 202.45
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	37 641.45	59 470.36	97 111.81
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution	16 842.76	7 207.06	24 049.82
	Excédent			
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent	12 533.24	/	12 533.24
	Déficit..	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent.	29 376.00	7 207.06	36 583.06
	Déficit	/	/	/
<i>Solde des restes à réaliser</i>		<i>4 000.00</i>		<i>4 000.00</i>

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Animations

		INVESTIS- SEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale		14 500.00	14 500.00
	Titres de recettes émis *		13 418.11	13 418.11
	Rattachements.....		/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale		14 500.00	14 500.00
	Engagements.....		/	/
	Mandats émis *		12 575.47	12 575.47
	Rattachements.....			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.....		842.64	842.64
	Déficit.....			
RESULTAT REPORTE	Excédent.....		1 499.10	1 499.10
	Déficit.....		/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent.....		2 341.74	2 341.74
	Déficit.....		/	/-

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du Budget annexe Pompes Funèbres

		INVESTIS- SEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale.		10 445.02	10 445.02
	Titres de recettes émis *		8 740.00	8 740.00
	Rattachements		/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale		10 445.02	10 445.02
	Engagements		/	/
	Mandats émis*		7 920.36	7 920.36
	Rattachements		1 000.00	1 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.		/	/
	Déficit		180.36	180.36
RESULTAT REPORTE	Excédent		245.02	245.02
	Déficit		/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent		64.66	64.66
	Déficit		/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe R.M.E.

		INVESTISSE- MENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 908 176.18	7 760 966.31	9 669 142.49
	Titres de recettes émis *	1 524 326.51	6 198 974.66	7 723 301.17
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 908 176.18	7 760 966.31	9 669 142.49
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	597 016.94	6 484 061.73	7 081 078.67
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution		/	
	Excédent	927 309.57		642 222.50
	Déficit	/	-285 087.07	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	1 209 883.18	626 577.60
	Déficit	-583 305.58	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	344 003.99	924 796.11	1 268 800.10
	Déficit	/	/	/
<i>Solde des restes à réaliser</i>		- 268 600.00	/	- 268 600.00

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du Budget annexe Lotissements

		INVESTISSE- MENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	231 285.98	404 433.99	635 719.97
	Titres de recettes émis *	73 142.99	203 297.17	276 440.16
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	231 285.98	404 433.99	635 719.97
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	153 297.17	153 297.17	306 594.34
	Rattachements.	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	50 000.00	/
	Déficit	-80 154.18	/	-30 154.18
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 73 142.99	-88 148.01	- 161 291.00
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	/	/
	Déficit	-153 297.17	- 38 148.01	- 191 445.18

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte administratif du budget annexe Lotissement Pré des Gouttes

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	79 086.76	77 086.76	156 173.52
	Titres de recettes émis *	57 143.94	60 277.06	117 421.00
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	79 086.76	77 086.76	156 173.52
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	37 543.38	57 143.94	94 687.32
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent. Déficit	19 600.56 /	3 133.12 /	22 733.68 /
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	14 154.32	/
	Déficit	- 37 543.38	/	-23 389.06
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	17 287.44	/
	Déficit	- 17 942.82	/	- 655.38

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Lotissement de la Lunelle

		INVESTISSE- MENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 429 119.62	1 632 057.25	3 061 176.87
	Titres de recettes émis *	753 170.35	856 715.81	1 609 886.16
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 429 119.62	1 632 057.25	3 061 176.87
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	1 170 438.56	780 727.85	1 951 166.41
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent Déficit	/ - 417 268.21	75 987.96 /	/ - 341 280.25
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 255 227.32	- 173 337.63	- 428 564.95
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 672 495.53	- 97 349.67	- 769 845.20

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Lotissement de la Louvière

		INVESTIS- SEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	60 976.62	60 257.32	121 233.94
	Titres de recettes émis *	28 128.66	28 128.66	56 257.32
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	60 976.62	60 257.32	121 233.94
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis.	28 128.66	28 128.66	56 257.32
	Rattachement.	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent Déficit.	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	2 719.30	4 830.75	7 550.05
	Déficit	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	2 719.30	4 830.75	7 550.05
	Déficit	/	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Lotissement des Proyes

		INVESTIS- SEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Titres de recettes émis *	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent Déficit.	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 74 144.40	/	- 74 144.40
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 74 144.40	/	- 74 144.40

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Lotissement des balcons de la Rigue

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 342 316.82	1 328 808.41	2 671 125.23
	Titres de recettes émis *	13 508.41	107 793.69	121 302.10
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	1 342 316.82	1 328 808.41	2 671 125.23
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	107 793.69	107 793.69	215 587.38
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit.	- 94 285.28	/	- 94 285.28
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	/	/
	Déficit	-13 508.41	/	-13 508.41
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 107 793.69	/	- 107 793.69

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Lotissement du Pré Gomel

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
		T	T	
RECETTES	Prévision budgétaire totale..	/	/	/
	Titres de recettes émis *..	/	/	/
	Rattachements.....	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales....	/	/	/
	Engagements.....	/	/	/
	Mandats émis*.....	/	/	/
	Rattachements.....	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.....	/	/	/
	Déficit.....	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent.....	/	/	/
	Déficit.....	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent.....	/	/	/
	Déficit.....	/	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Le Maire regagne la séance et remercie en particulier le service finances avec à sa tête Mme Odette CLAUDEL, le Directeur Général des Services et l'Adjointe aux finances, Mme Maryvonne CROUVEZIER, pour le travail effectué afin de gérer les budgets, ainsi que la commission finances qui s'est réunie également.

**16 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES :
Eau – Forêt - Bâtiments industriels – Animation - Pompes funèbres – RME –**

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui au vu des comptes administratifs 2014 des budgets principal, Eau, Forêt, Locations industrielles, Régie Municipale d'Electricité, Pompes Funèbres, Animations, propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement des budgets susvisés :

Budgets	Résultat cumulé en sortie d'exercice	Affectation au compte 1068 Investissement du budget concerné	En excédent de Fonctionnement Reprise au B.P. 2015 du budget concerné
Principal	2 281 028.52	1 270 000.00	1 011 028.52
Eau	111 277.81		111 277.81
Forêt	281 289.05	25 341.43	255 947.62
Locations Industrielles	7 207.06		7 207.06
R M E	924 796.11		924 796.11
Pompes funèbres	64.66		64.66
Animations	2 341.74		2 341.74

Mme Francine Gaillet explique que les Conseillers Municipaux de la minorité s'abstiendront au regard du montant repris en recettes de fonctionnement sur l'exercice suivant pour ce qui concerne le budget principal, l'estimant trop élevé et jugeant que cela risque de pénaliser les investissements : ils se demandent s'il n'aurait pas été préférable de prélever un peu plus sur le budget RME et ainsi limiter le recours à l'emprunt en section investissement ?

Le Maire rappelle qu'une fois transféré vers l'investissement les excédents ne peuvent plus être repris en fonctionnement, ce qui peut être risqué en cas d'imprévu pour équilibrer ensuite le fonctionnement.

Il souligne en ce qui concerne la RME, 450 000 € vont être prélevés, somme non négligeable et que d'autre part, les taux d'emprunt se situent à un niveau historiquement très bas, dont il convient de profiter ; en outre l'annuité de remboursement de la dette est inférieure de 100 000 € à celle de l'an dernier et les capacités de désendettement de La Bresse restent largement supérieures à la moyenne.

Mme Maryvonne CROUVEZIER ajoute que l'emprunt prévu ne sera contracté que si les travaux de la bibliothèque démarrent.

Le Maire indique que l'augmentation du report en fonctionnement se justifie également par la baisse des dotations de l'Etat, les nouvelles charges transférées par l'Etat aux communes, notamment en matière d'urbanisme, et dans le domaine scolaire...

M. Jérôme Mathieu explique que pour ce qui est de la RME, il convient de ne pas alourdir le prélèvement, compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la production cette année et des versements à effectuer au titre de la CSPE qui n'avaient pas été provisionnés dans les budgets précédents.

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) est en effet une avance destinée à compenser les charges supportées par la RME du fait de l'obligation d'acheter de l'énergie de cogénération plus chère que le prix du marché aux producteurs d'électricité. En raison notamment de la non réalisation du projet de cogénération par les chalets POIROT, la RME doit donc maintenant reverser les sommes qu'elle avait perçues par avance à ce titre, ce qui va s'étaler sur trois ans.

Un bilan sera donc fait dans trois ans, mais pour l'instant il faut rester prudents, anticiper et prévoir une éventuelle mauvaise production en 2015.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, approuve l'affectation des résultats 2014 telle que présentée.

17 à 30 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES :

Eau - Forêt-Bâtiments industriels – Animation - Pompes funèbres – RME – Lotissements – Lotissement du Pré des Gouttes – Lotissement de la Lunelle – Lotissement de la Louvière – Lotissement des Proyes – Lotissement des balcons de la Rigue – Lotissement du Pré Gomel

Le Maire demande à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, de donner lecture du rapport de présentation des budgets 2015 et de détailler ces derniers :

Après plusieurs séances de travail entre municipalité et services, la commission finances s'est réunie le 10 mars 2015 afin d'examiner le budget primitif 2015 et ses budgets annexes. Ces budgets ont ensuite été distribués, présentés et expliqués aux élus lors de la séance plénière du 17 mars 2015.

Construire un budget, c'est un exercice exigeant pour tous, services et élus. Le recul des concours financiers de l'état nécessite une maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement et doit donner lieu à des économies. Les dépenses de fonctionnement seront donc contenues, tout en tenant compte de certains impératifs :

- Des dépenses à caractère général potentiellement sensibles à la conjoncture comme les énergies et les fluides ; des niveaux de priorité ont été donnés aux dépenses obligatoires, et appréciés au cas par cas pour les autres.
- En matière de gestion de la masse salariale, c'est une politique de maîtrise qui est envisagée, le ratio des frais de personnel sur la totalité des frais de fonctionnement restant inférieur à la moyenne nationale de la strate démographique correspondant à celle de notre commune.
- Le soutien aux associations est reconduit, sans diminutions substantielles.
- Le transfert de charges de l'aménagement des rythmes scolaires (NAP), l'instruction des autorisations d'urbanismes jadis assurée par les services de l'état, mais supportée à compter du 1^{er} juillet 2015 par la commune.
- Une provision de 150 000€ pour contentieux avec un ancien agent communal.
- Dans le budget fonctionnement de la RME, il a été tenu compte de solde négatif des dotations de la CSPE (obligations d'achat) engendré par la non-réalisation de la production biomasse prévue par l'entreprise Chalet Poirot. (impact : reversement de 603 240 € correspondant au trop perçu des années antérieures, et pas de recette sur l'exercice 2015).

Nos principales recettes de fonctionnement seront constituées de :

- La Dotation globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, en diminution constante depuis ces dernières années, et diminution qui va s'amplifier en 2015, et se poursuivre jusqu'en 2017, résultat de la politique de l'actuel gouvernement.

- Des recettes fiscales : La revalorisation des valeurs locatives cadastrales (décidée par l'état), entraîne automatiquement une augmentation des bases d'imposition. Notre souhait est de ne pas alourdir les impôts des ménages dans cette période loin d'être aisée, et de fait, les taux appliqués sur ces bases seront inchangés en 2015.
- Des recettes économiques comme la cotisation économique territoriale (ancienne taxe professionnelle) et autres taxes diverses, sans augmentations substantielles.
- Des recettes diversifiées dont les paramètres de variations annuelles sont nombreux : la fréquentation touristique pour la taxe de séjour, la taxe sur les remontées mécaniques et la redevance Loi Montagne, la pluviométrie pour la R.M.E, les cours du marché pour les forêts.

C'est donc un budget qui repose sur des hypothèses prudentes de recettes, tenant compte de cette baisse de dotations, avec le souci de ne pas pénaliser le contribuable local.

L'ENDETTEMENT :

Au budget communal, l'encours de la dette se monte, à fin décembre 2014, à 2 215 387 € et représente une dette par habitant de 474 €.

En 2015, l'annuité globale (capital + intérêts) s'élève à 421 612 €.

Les possibilités d'endettement communal sont donc suffisamment importantes pour nous permettre d'entreprendre certaines opérations prévues dans notre budget. C'est pourquoi un emprunt de 700 000 € est inscrit au budget primitif de 2015. Il répondra, si nécessaire, au financement des travaux qui seront notamment effectués pour la réalisation du nouveau projet de la bibliothèque.

INVESTISSEMENTS :

Compte tenu du solde d'investissements et des restes à réaliser, le besoin de financement s'élève à 1 266 407 €. Son apurement se fera par l'excédent de fonctionnement 2014 affecté pour un montant de 1 270 000 €, en recettes d'investissement au compte 1068.

Le budget 2015 dégage un autofinancement de :

- Virement de la section de fonctionnement :	1 750 000 €
- Ressources propres :	490 000 €
- Amortissements :	<u>422 000 €</u>
	2 662 000 €

NOS PROJETS 2015 :

Le programme d'investissements verra la poursuite des actions engagées :

- Voirie : la continuité des travaux de la rue de la Gasse et la rue des Galets,
- Gestion de l'Espace (défrichage, prés de fauche, etc.),
- Renouvellement de matériel des STM, de mobilier et travaux scolaires
- Poursuite de l'aménagement du lotissement des Balcons de la Rigue,
- Aire de camping-car (projet modifié en 2014)
- Stade de biathlon.

Des études sont en cours ou à venir, concernant :

- L'agrandissement de la bibliothèque en collaboration avec le conseil général (nouveau projet),
- Le devenir du bâtiment de l'accueil (nouveau projet de logements de type T1bis, T2 voire T3),
- Le réaménagement de l'ancien presbytère en appartements locatifs, l'aménagement du col de Grosse-Pierre,
- L'aménagement route de Niachamp et carrefour avec RD,
- Des actions à envisager compte tenu de l'avancée du Pôle santé.

De nouvelles réalisations sont envisagées en 2015 (avec pour certaines une poursuite et achèvement courant 2016), comme :

- La remise en état du toit du bâtiment de la piscine,
- Le renforcement et l'extension des réseaux d'eau, notamment dans le secteur de Grosse Pierre,
- La mise à niveau de la station de traitement de la Lande,
- Des travaux de voirie (rue des Champions, rue Lucien-Vincent-Viry, rue des Noisettes, avec enfouissement, extension, remise en état des réseaux),
- Le renforcement et confortement - virage des Varrés, carrefour du Daval, couverture de fossés,
- La poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux,
- L'aménagement de l'aire de jeux près de la patinoire,
- La réfection du caillebotis du tour de Lispach,
- Des travaux d'isolation extérieure du groupe scolaire du Centre,
- La modernisation de nos capacités de production d'électricité

Tous ces investissements font l'objet de demandes de subvention et leur concrétisation effective ne se fera qu'au vu de l'optimisation de leurs cofinancements.

Tous ces investissements répondent à une attente de nos administrés. Pour assurer une bonne gestion financière, une rigueur permanente s'impose afin d'optimiser notre capacité d'autofinancement, ce qui implique une optimisation des ressources, une compression des charges, une maîtrise de l'endettement, et tout cela sans accentuer, dans la mesure du possible, la pression fiscale de nos concitoyens.

Le Maire propose d'approuver ces budgets primitifs 2015 qui se présentent comme suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice	7 315 228.52	Recettes de l'exercice	8 054 200.00
Autofinancement	1 750 000.00	Résultat reporté	1 011 028.52
Total	9 065 228.52	Total	9 065 228.52

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P. 2015	Reste à réaliser	B.P. 2015
2 719 700.00	Dépenses exercice	1 124 500.00	Recettes exercice
			Autofinancement
			Résultat reporté
	6 127 942.91		5 644 350.00 1 750 000.00 328 792.91
Total :	8 847 642.91	Total :	8 847 642.91

Mme Liliane Mengin fait remarquer qu'au niveau de l'article 2188, lors de la réunion Finances, il avait été question d'achat de matériel pour La Bressaude et demande si des précisions peuvent être apportées sur le dépassement des prévisions.

M. Loïc Poirot indique que les tentes VITABRI prévues en 2013 n'ont été acquises qu'en 2014 et que 6 200 € sont prévus pour la section gymnastique (remplacement de matériel par mesure de sécurité ou de mise aux normes et protection, ce matériel servant aussi aux écoles et autres associations).

M. Patrice Prost demande ce qu'il en est du projet d'acquisition de baraques pour le marché de Noël ? :
- Madame Elisabeth Bonnot répond que l'achat n'est pas prévu et qu'il est envisagé plutôt de recourir à de la location.

Mme Liliane Mengin demande des précisions sur les 16 300 € prévus pour les fêtes et manifestations :
- Madame Elisabeth Bonnot indique qu'il s'agit notamment de complément ou du remplacement de matériel de sonorisation devenu obsolète, pour la salle des fêtes, la halle des congrès, la sono de rue, des amplis, des micros, une table 4 pistes.

S'agissant des travaux en régie, Mme Liliane Mengin s'étonne de la prévision à hauteur de 90 000 €, alors que 39 000 € seulement ont été réalisés :
- M. Jérôme Mathieu répond qu'il s'agit des prévisions de l'équipe des STM et que de nombreux travaux ont été reportés sur 2015.

Mme Liliane Mengin demande à quoi correspondent les 160 000 € prévus à l'article 2138, acquisitions de constructions en opérations non individualisées :
- Mme Maryvonne CROUVEZIER précise qu'il n'y a pas de projet spécifique prévu pour l'instant, mais que c'est une enveloppe au cas où...

Mme Liliane Mengin demande des précisions sur le degré d'avancement et de réalisation de la vente de l'Ecole du Chajoux qui est budgétée :
- M. Jean-François POIROT explique que plusieurs agences immobilières ont été consultées pour connaître leurs conditions et, qu'à ce jour, un contact a eu lieu avec un privé originaire de l'Allier pour la création d'un gîte de groupes. Les logements ne sont pas remis en cause et le prix de vente est aligné sur l'estimation des domaines.
En ce qui concerne l'Ecole du Neuf-Pré, des offres ont été faites mais pour l'instant elle n'est pas à vendre. La priorité est donnée à l'école du Chajoux.

Pour répondre à la demande de Mme Liliane MENGIN sur le devenir de l'ancienne maison forestière rue de la Résistance, M. Jean-François POIROT indique que les STM doivent d'abord y faire des travaux de remise en état et qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant.

En réponse à la question posée sur les travaux d'investissement prévus pour le stade de biathlon, M. Loïc Poirot précise que l'étude est bien avancée, mais que le projet doit encore être finalisé avant de le présenter au Conseil Municipal ou en Commission.

D'une manière générale, Mme Nadia RABANT regrette de ne pas disposer de suffisamment de précisions sur les investissements prévus, d'où les nombreuses questions.
- Le Maire répond que le budget est d'abord un acte d'autorisation et de prévision, avant même que le détail des investissements ne soit définitivement figé.

Mme Francine Gaillet fait observer qu'en ce qui concerne la bibliothèque, le projet a été revu nettement à la hausse puisque le coût a presque doublé et se demande s'il n'est pas trop ambitieux compte tenu qu'il existe des bibliothèques ou médiathèques à Cornimont, Saulxures et Vagney, et ne risque pas de remettre en cause la bonne marche de ces établissements ?
- Le Maire répond que le projet a été redimensionné sur les conseils d'un responsable de la bibliothèque départementale afin de pouvoir répondre aux critères fixés par le Département pour pouvoir prétendre à des subventions. Le coût prévisionnel de 635 000 € est dû au fait que la structure est modifiée, notamment l'auvent, et que les travaux ne sont pas uniquement réservés à la bibliothèque, mais aussi à l'ensemble du bâtiment dont l'accessibilité est repensée.
Une surface minimum est exigée par la bibliothèque départementale, le Maire souligne aussi que pour l'instant le projet n'en est qu'aux premières esquisses.

La minorité précise qu'elle demande juste des précisions, qui ne sont pas nécessairement des reproches.
- Le Maire répond qu'il l'entend bien ainsi.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions (MENGIN Liliane, PROST Patrice, VINCENT-VIRY Claudine, GAILLET Francine, RABAN Nadia), approuve le budget primitif principal 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	587 277.81	Recettes exercice	476 000.00
		Résultat reporté	111 277.81
Total :	587 277.81	Total :	587 277.81

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
	Dépenses exercice		Recettes exercice 475 800.00
40 000.00	510 779.48	50 000.00	Résultat reporté 24 979.48
Total :	550 779.48	Total :	550 779.48

- M. Jérôme MATHIEU précise qu'en ce qui concerne l'investissement, la station de traitement de la Lande coûte extrêmement cher et n'est pas au point du fait de la solution technique adoptée qui consiste à reprendre les eaux de surface. Il faut donc agrandir la station. Les frais engendrés par la station de la Lande empêchent de faire d'autres travaux.

Mme Liliane MENGIN répond que les nouveaux hébergements de la station nécessitent de prendre une décision, qu'un choix a été fait, mais qu'effectivement le coût de fonctionnement a été mésestimé.

M. Jérôme MATHIEU précise qu'une solution technique est à l'étude pour éviter un agrandissement, mais que le coût global de traitement sera de toute façon très cher. Un bilan sera fait. La solution par traitement des eaux de surface coûte 10 fois plus cher qu'une autre solution par rapport à une autre station.

Par ailleurs la liaison partant de la Roche pour le réseau de Grosse-Pierre n'est pas envisageable en l'état. En effet, une enquête a été faite auprès des habitants et seulement six ont répondu positivement, ce qui ne permettrait pas d'amortir les travaux nécessaires.

Les autres investissements prévus consistent essentiellement en des réparations et entretiens des réseaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe EAU pour 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE FORET

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	789 947.62	Recettes exercice	534 000.00
		Résultat reporté	255 947.62
Total	789 947.62	Total :	789 947.62

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
10 000.00	Dépenses exercice 40 200.00	/	Recettes exercice 65 541.43
	Résultat reporté 15 341.43		
Total :	65 541.43	Total :	65 541.43

Mme Liliane MENGIN demande si le défrichement pour le projet de parking au Pont de Blanchemer a été intégré dans le budget forêt.

- M. Raymond MARCHAL répond que, pour le moment, il convient d'attendre qu'il n'y ait plus de neige pour évaluer le volume de bois qui représenterait environ 200 m³, sous réserve de finalisation du périmètre de l'emprise qui sera réalisée prochainement avec l'ONF.

En tout état de cause, la vente du bois qui sera coupé sur le parking ne devrait pas avoir une grosse influence par rapport au volume de vente habituel et aux prévisions de coupes estimées cette année à 500 000 € environ. Il rappelle que les travaux du parking ne sont pas à la charge de la commune.

M. Jérôme MATHIEU ajoute qu'une convention sera établie pour l'utilisation de ce parking, de même que pour les autres parkings mis à disposition, dans le cadre, sans doute, d'un avenant à l'actuelle convention de Délégation de Service Public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Forêt 2015.

BUDGET PRIMITIF LOCATIONS INDUSTRIELLES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	32 207.06	Recettes exercice	25 000.00
		Résultat reporté	7 207.06
Total	32 207.06	Total :	32 207.06

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
10 000.00	Dépenses 78 091.00	14 000.00	Recettes exercice 44 715.00
			Résultat reporté 29 376.00
Total :	88 091.00	Total	88 091.00

Mme Claudine VINCENT-VIRY demande ce qu'il en est des dommages intervenus sur la toiture de l'usine du Daval suite à surcharge de neige :

- Mme Maryvonne CROUVEZIER répond que les experts sont passés et que l'assurance devrait finalement indemniser quelque peu.

Mme Liliane MENGIN demande s'il y a encore des locaux vides à l'usine du Daval :

- Mme Maryvonne CROUVEZIER répond qu'une cellule est encore libre et que la possibilité d'un nouvel accès pour louer plus facilement est étudiée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif annexe Locations industrielles pour 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ANIMATIONS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	15 041.74	Recettes exercice	12 700.00
Résultat reporté	/	Résultat reporté	2 341.74
Total	15 041.74	Total	15 041.74

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Animations pour 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	11 264.66	Recettes exercice	11 200.00
Résultat reporté	/	Résultat reporté	64.66
Total	11 264.66	Total	11 264.66

Le Maire précise que c'est un service à caractère commercial, d'où la nécessité d'un budget annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du budget annexe Pompes Funèbres pour 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE R.M.E.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	6 827 028.13	Recettes exercice	5 902 232.02
		Résultat reporté	4 796.11
Total	6 827 028.13	Total :	6 827 028.13

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
491 600.00	Dépenses exercice 974 523.99	223 000.00	Recettes exercice 899 120.00
			Résultat reporté 344 003.99
Total :	1 466 123.99	Total :	1 466 123.99

- Le Maire précise que ce budget RME a été présenté au Conseil d'Exploitation du 11 mars qui l'a approuvé ; Le Conseil Municipal doit donner son avis.

Au niveau de l'article 6215, personnel affecté par la collectivité de rattachement, Mme Liliane MENGIN fait remarquer que les crédits prévus à cet effet passent de 82 000 € en 2014 à 54 000 € au budget 2015 et s'en étonne, rappelant qu'auparavant du personnel communal était affecté sur différents travaux de la RME.

Elle se demande s'il n'aurait pas été préférable de continuer à mutualiser.

- M. Jérôme MATHIEU précise que du personnel a été embauché alors qu'avant certains travaux étaient mutualisés avec la mairie.

Il souligne que la mutualisation, c'est très bien mais que, lorsqu'il s'agit de travailler sur deux sites différents et avec deux statuts différents, c'est compliqué. Il rappelle que l'embauche a été validée au conseil de régie compte tenu que des travaux étaient en retard à la RME, et que la fin des tarifs réglementés et l'ouverture à la concurrence va nécessiter un nouveau travail commercial. Enfin, des projets en instance (paiement par internet, suivi des impayés...) ont été remis en route.

La mutualisation avec les STM au niveau du bureau sera cependant évidemment poursuivie.

- Le Maire ajoute qu'une diminution des travaux pour la chaufferie bois est espérée, M. Jérôme MATHIEU confirmant que cela a coûté extrêmement cher, remarquant que les Bureaux d'Etudes ne font que les études mais que c'est la collectivité qui paie au final.

- M. Patrice PROST demande des explications sur l'augmentation de la taxe perçue sur les usagers.

- M. Jérôme MATHIEU répond qu'elle fait suite à un arrêt récent du Conseil d'Etat qui a donné tort à l'Etat qui avait imposé une baisse du prix de l'électricité et qui autorise de revenir en arrière. Le rappel n'était pas obligatoire mais représente un produit important pour la RME, de l'ordre de 105 000 €. La RME a donc fait le choix de demander un rappel, à l'exemple de ce qu'ont fait EDF et les régies voisines, y compris aux abonnés qui ont quitté La Bresse. Il n'y a pas eu de facturation à part pour minimiser le coût, mais juste un rappel sur la dernière facture. La baisse imposée datait de 2012.

- Mme Liliane MENGIN demande des précisions sur les postes importants

- M. Jérôme MATHIEU répond qu'il n'y a pas de chose exceptionnelle cette année du fait de l'année passée et des impacts de la CSPE. Il souligne toutefois le projet emblématique d'investir dans au moins une borne de rechargement rapide pour véhicules électriques, estimant que si les collectivités ne montrent pas l'exemple d'implanter des bornes, il n'y aura jamais de développement de ce marché. Le coût est d'environ 20 000 € (20 mn pour recharger un véhicule), une subvention étant possible. L'acquisition d'un véhicule électrique est également prévue.

Par ailleurs, une étude sera menée pour optimiser la production hydroélectrique mais le projet de liaison ERDF par Retourner est reporté pour le moment.

Les autres travaux prévus sont la rénovation de l'éclairage public, de l'entretien, de l'enfouissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Budget Primitif du budget annexe la RME pour 2015

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	316 594.34	Recettes exercice	354 742.35
Résultat reporté	38 148.01	Résultat reporté	
Total :	354 742.35	Total :	354 742.35
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	153 297.17	Recettes exercice	311 594.34
Dépenses exercice	158 297.17		
Total :	311 594.34	Total :	311 594.34

Mme Maryvonne CROUVEZIER explique qu'au départ, ce budget concernait plusieurs lotissements, il reste actif à ce jour pour le Lotissement du Pré du Breuil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Lotissements pour 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « Pré des Gouttes »

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses 60 185.64	Résultat reporté 17 287.44 Recettes 42 898.20	Dépenses 19 942.82 Résultat reporté 17 942.82	Recettes 37885.64
TOTAL 60 185.64	TOTAL 60 185.64	TOTAL 37 885.64	TOTAL 37 885.64

Mme Maryvonne CROUVEZIER précise qu'une parcelle reste à vendre dans ce lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Lotissement « Pré des Gouttes » pour 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « La Lunelle » :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporte 97 349.67 Dépenses 1 351 856.04	Recettes 1 449 205.71	Résultat reporté 672 495.53 Dépenses 677 360.51	Recettes 1 349 856.04
TOTAL 1 449 205.71	TOTAL 1 449 205.71	TOTAL 1 349 856.04	TOTAL 1 349 856.04

Mme Maryvonne CROUVEZIER précise qu'il reste 15 parcelles à vendre sur ce lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Lotissement « La Lunelle » pour 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses 60 257.32	Résultat reporté 4 830.75 Recettes 55 426.57	Dépenses 60 676.62	Résultat reporté 2 719.30 Recettes 58 257.32
TOTAL 60 257.32	TOTAL 60 257.32	TOTAL 60 976.62	TOTAL 60 976.62

Mme Maryvonne CROUVEZIER précise qu'il reste une parcelle disponible sur ce lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Lotissement de la Louvière pour 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « les Proyes »

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
74 144.40	74 144.40	Résultat reporté : 74 144.40 Dépenses : 74 144.40	148 288.80
EQUILIBRE		EQUILIBRE	

M. Jean-François POIROT précise qu'il n'y a pas d'évolution pour l'instant dans ce lotissement où 3 parcelles sont prévues. Aucun aménagement à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe « Lotissement Les Proyes » pour 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « Les Balcons de la Rigue »

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	1 467 300.00	Recettes exercice	1 467 300.00
Total :	1 467 300.00	Total :	1 467 300.00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	107 793.69	Recettes exercice	1 444 093.69
Dépenses exercice	1 336 300.00		
Total :	1 444 093.69	Total :	1 444 093.69

M. Jean-François POIROT précise que 19 parcelles sont prévues et que quelques réservations sont déjà effectuées. Les constructions sont espérées pour cette année mais les difficultés ne manquent pas compte tenu des mouvements de terrains conséquents. Néanmoins les choses devraient pouvoir se débloquer dans le courant du 2^{ème} semestre s'il n'y a pas de nouveaux obstacles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe « Lotissement Les balcons de la Rigue » pour 2015.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRÉ GOMEL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe « Lotissement du pré Gomet » pour 2015.

31 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR 2015

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes directes locales pour ne pas alourdir la fiscalité locale des habitants et de les maintenir à leur niveau pour 2015, à savoir :

Désignation des Taxes	TAUX 2015 (en %)	Base d'imposition notifiée pour 2014
Taxe d'habitation	20.29	6 683 000
Foncier bâti	13.91	6 470 000
Foncier non bâti	29.39	104 600
Cotisation Foncière des Entreprises	21.90	2 468 000

Le Maire précise toutefois que les bases de fiscalité ne dépendent pas de la commune mais de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de fiscalité locale pour 2015 à leur niveau de 2014, comme proposé.

32 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT POUR 2015

Vu les dispositions relatives au montant de la contribution financière aux différents organismes de regroupement auxquels est affiliée la Commune de LA BRESSE pour l'exercice 2015, le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter au paiement de ces contributions les sommes ci-après :

- **La Voie Verte des Htes Vosges** (*Fonctionnement et investissement*) :
Montant non encore notifié pour 2015 – Pour mémoire 6 400 € en 2014 - Prévision 2015 : 6 400 €
- **Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges** :
Montant non encore notifié pour 2015 (1,26 €/habitant soit 5 044.48 € en 2014)
Prévision 2015 : 5 500 €

-Ces différentes sommes sont inscrites au budget primitif 2015, à l'article 6554.

et de reconduire son accord pour la participation fiscalisée en ce qui concerne le Syndicat Mixte Tourisme Hautes-Vosges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

33 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE BIENS POUR 2014

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des collectivités locales, le Maire demande à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe aux finances, de présenter le bilan des acquisitions et des cessions de biens immobiliers, le Maire expliquant qu'il s'agit de dresser le bilan de la politique foncière suivie par la commune au cours de l'exercice écoulé :

CESSION DE BIENS 2014						
Désignation du bien	Surface m ²	Prix m ²	Prix de cession	Valeur comptable	Moins-value	Plus-value
Cession terrain SCI La Fermette	694	0,442	3 470,00	306,75		3 163,25
Cession terrain compl MASSON Michel	384	0,442	5 760,00	169,73		5 590,27
Cession terrain POIROT Yan	1975	0,442	13 825,00	872,95		12 952,05
Cession terrain compl CLAUDEL Florian	49	0,442	245,00	21,66		223,34
Cession terrain HINGRAY Hélène	1200	0,442	24 000,00	530,40		23 469,60
Cession terrain compl MOREL François	201	0,442	1 005,00	88,84		916,16
Cession terrain compl DRUART Loic	293	0,442	4 395,00	129,51		4 265,49
TOTAL GENERAL			52 700,00	2 119,83	0,00	50 580,17

Dans le même exercice les acquisitions de biens immobiliers se décomposent ainsi :

Terrains		TOTAL	68 660,39			
----------	--	-------	------------------	--	--	--

Concernant les acquisitions de terrains, il s'agit de la 3^{ème} tranche EPFL.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire du bilan des cessions et acquisitions de biens immobiliers opérés par la commune de La Bresse en 2014, tel que détaillé ci-dessus et dit que ce bilan sera annexé au compte administratif 2014.

34 - ATTRIBUTION DE MECENATS SPORTIFS :

Le Maire donne la parole à M. Loïc POIROT, Adjoint chargé des sports, qui expose que deux demandes de mécénat sportif ont été déposées en Mairie pour l'année 2015 :

M. POIROT Johan, compétiteur en ski alpinisme, a participé à plusieurs courses de ski-alpinisme, dont la Pierra Menta, le Tri-Rotondo et projette de participer en 2015 à plusieurs compétitions nationales et internationales notamment à la Pierra Menta et la Mezzalama.

M. PERRIN Julien, compétiteur en moto, champion de Lorraine, champion de France en 2011 et 2012 de montée impossible, Champion du Trophée des 4 massifs de montée impossible en 2013 et vice-champion en 2014. Il projette de s'inscrire en championnats de Lorraine, France et Europe en 2015.

Il propose donc au Conseil Municipal d'apporter une aide financière à ces personnes, sous forme de mécénat, selon les critères de répartition des années passées indiqués dans la délibération n° 5A/2014 en date du 17 novembre et dans la limite des crédits ouverts, pour un montant de 320 € chacun.

Le Maire invite le Conseil Municipal à statuer sur les demandes déposées.

Le Maire précise que ce sont deux demandes qui sont arrivées après traitement des premières demandes, fin 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les deux demandes de mécénats précitées et décide d'attribuer à chacun des compétiteurs la somme de 320 €.

35 - ACQUISITION A TITRE GRATUIT ET INTEGRATION DANS L'INVENTAIRE COMMUNAL DES ŒUVRES EFFECTUEES LORS DES FESTIVALS DE SCULPTURE

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui rappelle que la commune de LA BRESSE organise un « Festival International de sculpture » depuis 1990 dont les modalités sont définies par un règlement. Chaque année les artistes créent une œuvre selon un thème défini pendant une semaine. A l'issue de cet évènement, les œuvres réalisées peuvent être vendues. Le règlement prévoit que si, dans un délai de trois ans, le créateur n'a pas récupéré son œuvre, celle-ci devient propriété de la Collectivité. Il convient d'en tirer les conséquences au niveau comptable et d'acter leur intégration au patrimoine communal par inscription à l'inventaire, ce qui n'était pas fait jusqu'à présent.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition à titre gratuit et l'intégration des œuvres réalisées depuis plus de 3 ans et non récupérées par les sculpteurs à l'inventaire communal et de demander à la Trésorerie d'inscrire pour un montant correspondant, soit 144 350 €, à l'actif de la collectivité -article 2161- les œuvres d'art dont la liste était jointe au rapport de présentation.

Le Maire précise que le montant indiqué dans le rapport de présentation (152 550 €) diffère du montant réel (144 350 €) car plusieurs sculptures répertoriées ont été faites entre 1990 et 2002 et le règlement qui autorise la commune à les intégrer dans son patrimoine, si elles ne sont pas reprises ou vendues sous 3 ans, date de 2002. Par conséquent il sera écrit aux artistes qui ont fait ces œuvres, pour leur demander de les récupérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition à titre gratuit et l'intégration des œuvres réalisées depuis 2002 et de plus de 3 ans et non récupérées par les sculpteurs à l'inventaire communal et demande à la Trésorerie d'inscrire à l'actif de la collectivité -article 2161- les œuvres d'art considérées pour un montant correspondant, soit 144 350 €.

MARCHES PUBLICS :

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE DIFFERENTS FINANCEURS (DETR, CONSEIL GENERAL DES VOSGES ET AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE), RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS 2015

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe aux finances, qui propose au Conseil Municipal de présenter diverses demandes de subvention à l'Etat, au Conseil Général des Vosges et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour l'année 2015 :

36 - Au titre de la voirie communale, réfection de la route de Niachamp, auprès du Conseil Général des Vosges, pour un montant de 38 890 € correspondant à 12 % du montant total des travaux estimés à 324 080 € HT

37 - Au titre de l'éclairage public, réfection route de Niachamp, auprès du Conseil Général des Vosges, pour un montant de 7 022 € correspondant à 12 % du montant total des travaux de 58 515.00 € HT

- Au titre du réaménagement de la Grande Rue (trottoirs et piste cyclable) :

38 . Auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, pour un montant de 147 328 € correspondant à 40 % du montant total des travaux estimés à 368 320 € HT

39 . Auprès du Conseil Général des Vosges, 17 % du montant HT des travaux (à finaliser) .

40 - Au titre de l'aménagement de la rue des Boudières, auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR pour un montant de 49 164 € correspondant à 40 % du montant des travaux estimés à 122 910 € HT

41 - Au titre de l'eau potable - Grande Rue, Rue Mougel Bey, Vouille des Brimbelles et Quartier Bellevue-.
. Réseaux d'adduction, de distribution d'eau potable, auprès du Conseil Général des Vosges pour un montant de 83 252 € correspondant à 17 % du montant des travaux estimés à 489 720 € HT,
. et de la lutte contre les fuites (remplacement de canalisations d'eau potable) auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de 31 240 € correspondant à 10% du montant HT des travaux.

42 - Au titre de la protection et de la bonne gestion des ressources en eau, maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la station de traitement du réseau « Chajoux », y compris augmentation de sa capacité de stockage, auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant 23 333 € correspondant à 70 % du montant des travaux estimés à 33 333 € HT

43 - Au titre de la loi sur le handicap, mise aux normes d'accessibilité au Groupe scolaire du Centre, y compris les sanitaires,
. auprès du Conseil Général des Vosges pour un montant de 17 887 € correspondant à 17 % du montant des travaux estimés à 105 215 € HT
. auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour un montant de 42 086 € correspondant à 40 % du montant HT des travaux

Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer pour approuver les opérations et les plans de financement proposés, solliciter des aides financières auprès des différents financeurs et l'autoriser à entreprendre toute démarche utile à cet effet.

Le Maire fait remarquer qu'il conviendra de parler maintenant de Conseil Départemental et non plus de Conseil Général.

- Mme Nadia RABANT demande pourquoi il n'est pas demandé de subvention pour les travaux d'isolation du Groupe scolaire du Centre.

Mme Maryvonne CROUVEZIER répond que ces travaux ne sont pas éligibles.

- Mme Francine GAILLET note que plusieurs dossiers sont présentés pour la DETR et demande lequel sera prioritaire s'il faut choisir entre plusieurs.

- M. Jérôme MATHIEU répond que la priorité sera donnée dans ce cas à la Rue des Boudières .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve toutes les opérations et les plans de financement proposés, décide de solliciter des aides financières auprès des différents financeurs, et autorise M. le Maire à entreprendre toute démarche utile à cet effet.

44 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE POUR L'ETUDE ET LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT PUBLIC (MAISON DE LA BRESSE)

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui rappelle que, par convention en date du 15 février 1999, la Commune de La Bresse a confié à la Société d'Équipement Vosgienne l'étude et la réalisation d'un équipement public sur le site de La Clairie.

Après réalisation des études techniques, le programme financier de l'opération a été affiné et validé par un avenant n°1 portant la rémunération forfaitaire de la SEV à hauteur de 91 550,00 € HT, Cet avenant a été notifié le 11 mars 2004.

A la demande de la SEV, un deuxième avenant doit être conclu pour tenir compte des aléas rencontrés au cours du chantier de construction de la Maison de La Bresse, notamment au niveau du planning prévisionnel de réalisation des travaux d'une durée de 12 mois.

Après négociation, cet avenant a seulement pour objet de répercuter sur la rémunération de la SEV le dépassement de 5 mois, par rapport au délai initial d'exécution des travaux.

Cette prolongation de délai représente une plus value de rémunération estimée à 19 072,90 € HT. Le nouveau montant forfaitaire et définitif est de 110 622,90 € HT, soit une augmentation de 20,83 %.

Le Maire invite donc le Conseil Municipal à approuver cette proposition d'avenant n° 2 à la convention de mandat passée avec la SEV et à l'autoriser –ou son représentant délégué- à le signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant n° 2 à la convention de mandat passée avec la SEV et autorise le Maire –ou son représentant délégué- à le signer.

45 - AVENANT N° 5 AU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE LA VILLE

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui rappelle que le contrat Responsabilité Civile Générale conclu entre la Commune de La Bresse et la SMACL prévoit le paiement d'une cotisation provisionnelle assise sur le montant des salaires bruts versés.

Le montant de la cotisation définitive est déterminé par application d'un taux de révision de 0.81 % HT au montant total annuel des salaires bruts. Ainsi, un avenant intervient pour arrêter le montant de cotisation définitif sur l'année écoulée.

Pour 2014, un versement complémentaire de cotisation doit intervenir pour un montant de 934,04 € TTC.

Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cet avenant n° 5 et à l'autoriser -ou son représentant délégué- à le signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant n° 5 et autorise le Maire -ou son représentant délégué- à le signer.

RESSOURCES HUMAINES :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

46 - AVANCEMENTS DE GRADE DANS LES CADRES D'EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE ET DE TECHNICIEN (S. T. M.) :

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe chargée du personnel, qui propose au Conseil Municipal d'approuver trois nouvelles modifications en matière d'avancements de grade liés à l'ancienneté dans le grade et à la nature même des fonctions respectives des agents, à savoir :

S. T. M.

- Transformation d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet en poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Transformation d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Transformation d'un poste de Technicien à temps complet en poste de Technicien principal de 2^{ème} classe.

Le Maire souligne que ces 3 avancements de grade, qui concernent dans le cas présent respectivement le service Fêtes Manifestations/Cimetières Funérarium, le service des Eaux et le service Bureau d'études Voirie/Réseaux s'inscrivent bien dans les orientations de l'Organigramme théorique général voulu et défini au plan municipal pour les postes considérés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de SUPPRIMER du tableau des effectifs 3 postes, au niveau des services techniques :**
 - 1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à T. C. -Catégorie C- (Echelle 4),
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à T. C. -Catégorie C- (Echelle 5),
 - 1 poste de Technicien à T. C. -Catégorie B- (1^{er} niveau),

Et de CREER en parallèle et par substitution 3 nouveaux postes :

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à T. C. -Catégorie C- (Echelle 5),
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à T. C. -Catégorie C- (Echelle 6),
- 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à T. C. -Catégorie B- (2ème niveau),

Ces mesures pourront prendre effet dès lors qu'auront pu être rendus les avis réglementaires préalables de la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre des Gestion des Vosges de la fonction publique territoriale à EPINAL, sachant qu'en ce qui concerne le grade de Technicien principal de 2^{ème} classe, les conditions n'en seront remplies qu'à partir de la date du 01/12/15,

Il charge par conséquent le Maire -ou son représentant délégué- de la suite à donner à cette affaire et notamment de procéder à la nomination des agents concernés dans les conditions fixées par les textes relatifs au statut de la Fonction Publique Territoriale.

47 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE LIEE A DEPART EN RETRAITE D'UN AGENT EN FONCTION AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe chargée du personnel, qui propose au Conseil Municipal une modification du tableau des effectifs, liée au départ en retraite au 1^{er} juillet 2015 d'un agent à temps complet, à savoir la transformation d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Le poste considéré, qui concerne dans le cas présent le poste à la fois d'accueil et d'assistant(e) de direction des services techniques, sera pourvu, dans un souci d'anticipation, dès le 1^{er} mai 2015 afin de permettre une préparation de relais dans les meilleures conditions possibles pour ce type de secrétariat.

Le Maire souligne que cette nécessité de modification correspond à une simple actualisation réglementaire du tableau des effectifs, le grade transformé, actuellement détenu par l'agent, ayant résulté de plusieurs avancements de grade successifs liés son ancienneté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de SUPPRIMER du tableau des effectifs un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet -Catégorie C -ECHELLE 6- à compter du 1^{er} juillet 2015 (date de radiation des cadres de l'agent considéré),

Et de CREER en parallèle (et par substitution -à terme-) un poste d'Adjoint administratif de 2ème classe à temps complet -Catégorie C -ECHELLE 3-, dès le 1^{er} mai 2015 (afin de permettre dès cette date une bonne préparation de relais dans le service, l'agent appelé à être remplacé devant par ailleurs encore se mettre à jour en matière de congés et de récupérations avant départ),

Il charge par conséquent le Maire -ou son Adjoint délégué- de la suite à donner à cette question et notamment de procéder à la nomination de l'agent concerné dans les conditions fixées par les textes relatifs au statut de la Fonction Publique Territoriale.

48 - SERVICE FINANCES :

TRANSFORMATIONS D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET EN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET ET D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET EN POSTE A TEMPS COMPLET

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe chargée du personnel, qui propose au Conseil Municipal deux modifications du tableau des effectifs, au niveau des services administratifs (Service Finances), à savoir :

- d'une part :- la transformation au 1^{er} avril 2015 d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (28 H/S) en poste de Rédacteur -Poste dorénavant à temps complet,
- d'autre part :- la création au 1^{er} mai 2015 d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, en substitution, par anticipation, d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet (30 h/S).

Cette transformation de cadre d'emplois ainsi que la substitution de poste qui y sera associée sont proposées :

Pour le 1^{er} poste : dans le cadre d'une évolution future du poste actuellement partagé entre le service Finances et le service à la Population dans la mesure où des responsabilités supplémentaires seront, dans un avenir proche, appelées à être confiées à l'agent considéré -d'ores et déjà lauréat du concours de Rédacteur- sur la partie du poste affectée au service Finances qui compose l'essentiel de l'emploi du temps de cet agent.

Pour le 2^{ème} poste : toujours dans le cadre d'une nouvelle organisation à venir du service Finances, afin de pouvoir continuer à faire face à la charge de travail toujours croissante au sein de ce service, par le biais d'un recrutement sur un temps complet dès le 1^{er} mai, lequel viendra en fait se substituer à terme au poste à temps non complet libérable au 01/07/15 par départ en retraite d'un agent.

Le Maire souligne que le changement de grade proposé s'inscrit dans les orientations de l'Organigramme théorique général voulu et redéfini en son temps au plan municipal pour le poste considéré.

A noter enfin que l'agent concerné par cette évolution de grade a confirmé son accord quant à l'extension de son temps de travail, et que le Comité Technique a pour sa part rendu un avis favorable sur cette même question lors de sa séance en date du 26 mars dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer du tableau des effectifs :

au 01/04/15 : - 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (28 H/S) -Catégorie C -Echelle 3 de rémunération-,

au 01/07/15 : - 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (30 H/S) -Catégorie C -Echelle 3 de rémunération-,

Et de CREER en parallèle et par substitution (simultanée dans le 1^{er} cas, anticipée dans le 2^{ème}) :

au 01/04/15 : - 1 poste de Rédacteur à temps complet (Catégorie B -1er grade-),

au 01/05/15 : - 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet -Catégorie C -Echelle 3 de rémunération-,

Il charge par conséquent le Maire -ou son représentant délégué- de la suite à donner à cette affaire et notamment de procéder à la nomination des agents concernés dans les conditions fixées par les textes relatifs au statut de la Fonction Publique Territoriale.

FORETS – PATRIMOINE :

49 - APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2015 DE TRAVAUX FORESTIERS

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, Adjoint à l'environnement et à la forêt, qui soumet au Conseil Municipal la proposition des services de l'Office National des Forêts en ce qui concerne le programme d'actions pour 2015, d'un montant total de 160 720 € HT, tel que joint en annexe n° 2 à la présente note, ainsi que les conventions de maîtrise d'œuvre liées à ces travaux d'investissements, et invite le Conseil Municipal à approuver ce programme et à autoriser le Maire à signer les conventions, la commission des forêts ayant émis un avis favorable lors de sa réunion du 11 décembre 2014.

M. Raymond MARCHAL précise que la commission a retenu tout le programme proposé par l'ONF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions proposé par l'ONF pour un montant de 160 720,00 € HT, les conventions de maîtrise d'œuvre et les devis associés à ce programme, autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et dit que la dépense sera imputée au chapitre 011 du budget annexe forêt où les crédits nécessaires ont été votés.

URBANISME – TERRAINS :

50 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ REMY LOISIRS, AU TITRE DE L'ARTICLE R214-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, adjoint délégué à l'environnement et à la forêt, qui expose que la Société Remy Loisirs a déposé une demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement en vue de la création d'un parking au lieu-dit «Blanchemer» sur le territoire de notre commune.

Par arrêté n° 222/2015 du 25 février 2015, le Préfet des Vosges a prescrit l'enquête publique prévue par les textes au sujet de ce dossier.

Cette enquête se déroulera du lundi 30 mars 2015 au jeudi 30 avril 2015 inclus.

Le dossier d'enquête est consultable en Mairie, à la Direction Générale, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Dans le cadre de cette enquête, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation, conformément à l'article R214-8 du Code de l'Environnement.

Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer, un résumé non technique issu du dossier étant joint en annexe n° 3 à la présente note explicative.

- Mme Liliane MENGIN dit l'étonnement et l'agréable surprise des membres du groupe minoritaire de lire, page 27 du rapport joint à la note de synthèse et qui date de février 2015 : « ...par ailleurs, il pourra être utilisé toute l'année dans le cadre du parc animalier... » alors que ce projet de parc a été abandonné par la nouvelle municipalité.

Elle rappelle que c'était effectivement un argument de poids pour créer un parking, notamment pour le côté environnemental. Elle craint que cela n'induisse en erreur le public amené à consulter le dossier et se demande s'il ne faudrait pas le rectifier.

- Le Maire répond que le dossier a été préparé par la Société Remy Loisirs, que l'erreur résulte sans doute d'un mauvais « copier/coller », mais qu'il ne peut s'autoriser lui-même à corriger le dossier soumis à enquête. Le Maire indique qu'il signalera néanmoins cette erreur au commissaire enquêteur et invite Mme Liliane MENGIN à faire de même de son côté si elle le souhaite.

- Mme Elisabeth BONNOT ajoute que s'il y a un quelconque problème écologique, il existe, que le parking soit occupé toute l'année ou non.

- M. Raymond MARCHAL précise que des discussions ont lieu actuellement avec le Parc des Ballons pour que ce parking serve néanmoins dans d'autres domaines, notamment pour la randonnée, le VTT ou encore d'autres activités.

Il ajoute que, de toutes façons, les opposants au parking en sont arrivés au point de demander le démontage des téléskis, télésièges et autres...

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions (MENGIN Liliane, PROST Patrice, VINCENT-VIRY Claudine, GAILLET Francine, RABANT Nadia, VERRIER François), donne un avis favorable à la demande ci-dessus désignée, et charge le Maire de le transmettre à la Préfecture et au Commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique sur ce projet

Mme Liliane MENGIN précise que l'abstention des élus de la minorité est motivée par l'absence de double vocation affirmée hiver / été du parking, et l'abandon du projet de silo à voitures, comme prévu initialement.

51 - INFORMATISATION DES RESEAUX - RELEVÉ DU TRACE DU RESEAU PUBLIC D'EAU-CONSTITUTION DE SERVITUDE RESEAU EAU "ODCVL-LA COURBE"

Le Maire donne la parole à M. Jérôme MATHIEU, adjoint aux réseaux, qui expose que, dans le cadre de l'informatisation des réseaux, les services communaux ont été amenés à passer en revue l'intégralité du tracé du réseau public eau.

Ce relevé précise le passage sur des propriétés privées.

Afin de mettre en concordance cet état de fait et la procédure administrative, il est proposé d'établir une servitude, à titre gratuit, par acte notarié, sur les terrains concernés.

Les personnes concernées ont été contactées par courrier et ont donné leur accord.

Cela permettra au service gestionnaire de pouvoir entretenir et intervenir sur ce réseau.

Tous les frais afférents à cette procédure sont pris en charge par la commune.

9 réseaux sont concernés.

Le réseau « ODCVL – La Courbe » est finalisé quant à son instruction : 3 propriétés sont concernées.

Il s'agit des propriétés de

- M. et Mme Philippe LANG pour les parcelles AV 133 / AV 485 / AV 490
- M. François TOUSSAINT - AV 492
- Indivision Gaston DELACOTE – AV 502.

La canalisation est de Ø 63 en PVC.

Il propose au Conseil Municipal d'autoriser la constitution de servitude de tréfonds d'intervention et d'entretien sur ces terrains, dans les conditions précédemment exposées et d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants à établir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la constitution de servitude de tréfonds d'intervention et d'entretien sur ces terrains et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à établir cet effet.

TOURISME :

52 - DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN 3^{ème} CATEGORIE

Le Maire donne la parole à M. Loïc POIROT, adjoint au tourisme, qui expose que depuis le 6 août 2007, l'Office de tourisme de La Bresse bénéficiait d'un classement trois étoiles valable pour 5 ans.

Celui-ci n'a pas été renouvelé à l'échéance des 5 ans pour cause de non-conformité de l'espace accueil par rapport au cahier des charges réglementaire pour du 3 étoiles et d'autre part dans l'attente de la réforme du classement des offices de tourisme.

Les travaux d'extension et de réaménagement de l'OT étant terminés, il est possible aujourd'hui de solliciter une demande de classement en 3^{ème} catégorie, nouvelle norme de classement pour les OT, dans l'attente de remplir les conditions pour pouvoir solliciter un classement en 1^{ère} catégorie, catégorie la plus exigeante en terme de services, de développement de l'économie touristique, de promotion et d'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

Le classement de l'office de tourisme est obligatoire pour bénéficier de la dénomination de « Commune Touristique », le classement en 1^{ère} catégorie s'imposant aux stations classées de tourisme comme La Bresse depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur cette demande de classement de l'Office du Tourisme en 3^{ème} catégorie.

Il précise que depuis août 2012 l'OTL n'est plus classé. Or, pour obtenir le label station classée de tourisme, il faut reclasser l'OT.

Mme Liliane MENGIN souligne qu'il est heureux que des travaux aient été réalisés dans la perspective de ce classement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le classement en 3^{ème} catégorie de l'Office du Tourisme de La Bresse et charge le Maire d'entreprendre toute démarche utile à cet effet, et notamment de déposer le dossier de demande prévu par les textes auprès des services de la Préfecture des Vosges.

INTERCOMMUNALITE :

53 - SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE DES HAUTES-VOSGES - MODIFICATION DES STATUTS :

Le Maire donne la parole à M. Nicolas REMY, Conseiller Municipal délégué aux sports, qui signale avoir été saisi par le Président du Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes-Vosges, par courrier du 19 février dernier, d'un projet de modification des statuts de ce syndicat mixte, visant à modifier :

- l'article 3 pour fixer le siège social à LE MENIL
- l'article 7 qui serait rédigé comme suit :
« Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Syndical élit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président et d'un nombre de vice-présidents n'excédant pas 20 % -arrondi à l'entier supérieur- de l'effectif total de l'organisme délibérant, sans excéder 15 vice-présidents. »

Ce projet de modification a été adopté lors du Comité du Syndicat Mixte du 15 décembre dernier. Conformément au CGCT, il appartient aux communes membres de se prononcer sur ce projet de modification dans un délai de 3 mois. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du Conseil serait réputé favorable. Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte de Voie Verte des Hautes Vosges, telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Info CCAS :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination de M. Louis-Etienne AUDRERIE, déjà Directeur de l'EHPAD comme Directeur du CCAS à compter du 1^{er} mars 2015.

Ses missions seront d'assister au Conseil d'Administration du CCAS, d'en assurer le secrétariat et de coordonner l'ensemble des actions du CCAS

L'agent qui était jusqu'alors en charge de ce service, actuellement en arrêt maladie, avait besoin d'être épaulée et conseillée.

- Jugement de la Cour de Cassation concernant l'expropriation des terrains MARION

Le Maire donne lecture de l'arrêté de la Cour de Cassation du 25 février 2015 rejetant le pourvoi des Frères Marion.

Il précise qu'un courrier sera adressé à l'Avocat pour être sûr que la procédure est bien terminée, et qu'il rencontrera très prochainement VOSGELIS pour notamment faire le point sur ce dossier.

- Maison de La Bresse :

M. Patrice PROST souhaite revenir sur un point paru dans le bulletin de février mentionnant le prix national de la construction bois décerné à la Maison de La Bresse.

Il dit se réjouir de la lecture de cet article, quand ont sait combien ce bâtiment a été critiqué.

Il souligne que la fréquentation aux expositions montre bien finalement que la Maison de La Bresse répond à une demande et se félicite de la plus value apportée par cet équipement.

Le Maire précise que le prix attribué pour La Maison de La Bresse est surtout une récompense pour l'architecte, et que, effectivement, c'est une plus value pour ce bâtiment.

M. Jean-Baptiste MOUGEL ajoute que ce n'est malheureusement pas la seule plus value qu'il y a eu...

M. Patrice PROST sollicite un état sur le fonctionnement de ce bâtiment pour 2014 et fait remarquer qu'il y a des choses qu'on ne maîtrise pas en tant qu'élus, comme la nouvelle municipalité en fait l'expérience avec la SEV. Il ajoute « Je trouve un peu facile de nous faire porter la responsabilité. »

Le Maire répond qu'on constate les faits

M. Jérôme MATHIEU précise que la nécessité d'une salle d'exposition à La Bresse n'a pas été mise en cause, mais qu'il n'était peut-être pas nécessaire de faire un projet de ce montant. Il rappelle que la minorité de l'époque n'a pas pu participer à l'étude et aurait fait différemment. Aujourd'hui, il est fait juste un constat que l'investissement a coûté plus cher que prévu, le fonctionnement étant aussi une préoccupation de départ.

M. Patrice PROST cite l'exemple de l'EHPAD, gros projet, où il n'y a pas eu de problème car l'architecte a bien suivi ce chantier. Il dit assumer totalement ce projet en ce qui le concerne et que la nouvelle municipalité fera l'expérience des suivis de chantiers du bâtiment.

Le Maire précise qu'en 2008, il était effectivement opposé à e projet et que le Maire de l'époque avait dit qu'il y aurait une commission.

M. Raymond MARCHAL ajoute qu'il n'a jamais été invité pour participer à aucune réunion concernant la Maison de La Bresse, que la commission a été constituée mais n'a jamais été réunie. En outre, le fonctionnement prévu était évalué à 10 % du montant du prix de départ, taux qui a pratiquement doublé.

- Tarifs Maison de Retraite

Mme Claudine VINCENT-VIRY suggère de consacrer un article dans le prochain bulletin municipal à l'augmentation des tarifs de la Maison de Retraite pour l'expliquer aux habitants.

Le Maire en prend acte et rappelle qu'il avait été proposé au Conseil Général une augmentation de 0,87 € mais celle-ci a été refusée.

La première augmentation proposée par le Conseil Général était de 5,50 €. Il y a eu négociation à 3,42 puis 2,50 €

La proposition à 2,50 € a été refusée par le Conseil d'Administration du CCAS et un courrier adressé au Conseil Général qui a répondu que ses tarifs étaient applicables. A défaut, il y aurait suppression de toutes aides sociales à l'EHPAD et notamment des subventions versées pour la réhabilitation. Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration du CCAS a finalement voté pour cette augmentation de 2,50 €.

Le Maire explique qu'une provision avait effectivement été constituée pour atténuer cette hausse mais le Conseil Général veut la répartir sur plusieurs années.

Par ailleurs, compte tenu que l'établissement est restructuré, le Conseil Général souhaite qu'un prix à peu près équivalent soit appliqué sur tout un territoire défini afin d'éviter une concurrence nuisible entre établissements sur un même territoire, étant rappelé que la Maison de Retraite de La Bresse reste encore moins chère qu'à Cornimont ou Saulxures.

Mme Claudine Vincent-Viry rappelle que la commune a reçu une donation à un moment et qu'on arrive à 1 400 € pour un mois de 30 jours, et regrette de devoir être mis devant le fait accompli. Elle souligne que les membres du CCAS ont voté pour, contraints et forcés, et qu'il est important d'en informer le Conseil Municipal.

- Remerciements

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements qu'il a reçus :

- . du Club Alpin pour l'aide apportée lors de l'organisation des 3 compétitions de ski de montagne
- . de l'EFS pour la mise à disposition de la salle lors de la collecte de sang du 11 février
- . du Club Vosgien pour le prêt de la salle lors de l'Assemblée Générale du 17 janvier
- . de la DDJS pour la mise à disposition du chalet d'accueil de Lispach lors du passage des épreuves du diplôme d'état de ski nordique le 27 janvier
- . de Mlle Lilou RABANT pour l'aide financière accordé (carte postale adressée depuis Val Thorens)
- . des Mots Tissés pour le soutien accordé à l'atelier d'écriture
- . de M. Adrien MOUGEL pour le soutien accordé (carte postale)
- . de Mlle Estelle MOUGEL pour le mécénat sportif accordé
- . de l'Association des conjoints et parents d'orphelins des Vosges pour la subvention attribuée
- . de l'ADAPEI pour le soutien apporté lors de l'opération « Les Brioches de l'Amitié » (CCAS)
- . de HVO pour la subvention accordée
- . du multi-accueil les P'tits amis de Oui-Oui pour l'aide complémentaire apportée

Information attribution de subvention du CG 88 :

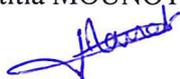
Le Maire informe le Conseil Municipal des subventions suivantes accordées par le Conseil Général :

- . 1 063,32 € au Collège St Laurent au titre de projets éducatifs
- . 18 000 € pour travaux d'assainissement Eaux Pluviales Lotissement Les Balcons de la Rigue

Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 23 h 10.

La prochaine séance est programmée le lundi 11 mai 2015 à 20 h.

La secrétaire de séance,
Laëtitia MOUNOT



Le Maire,
Hubert ARNOULD

